

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Mardi 14 octobre 2003

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : F.Dalongeville, F Frizon, F.Mommelé, S.Derriche,
P Bellonnet.

Absents excusés . F.Meunier, M Sagie, , R.Jezierski, V.Joly, L.Desmet,
E.Herbain.

Le Conseil Municipal du 7 octobre n'a pu avoir lieu le quorum n'étant pas atteint.

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 7 octobre 2003, se réunit sur l'ordre du jour suivant :

Monsieur Dalongeville, Maire adjoint, préside la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération pour l'indemnité de conseil et de Budget de Mme Wathy.
- Délibération pour inscrire une demande de subvention liée au projet de prévention et sécurité routière.

1. Délibération pour l'indemnité de conseil et de Budget de Mme Wathy.

Après les explications du Maire, Le Conseil Municipal :

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide:

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

-de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et budget,

-que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame WATHY CHRISTIANE, receveur municipal.

2- Prévention et sécurité routière

Fabrice Dalongeville explique que la prévention et la sécurité routière sont devenues un enjeu important pour le conseil municipal.

Une série d'aménagements est envisagée, notamment pour réduire à la vitesse des véhicules traversant Auger et Villeneuve. Après un travail en commission, la faisabilité du projet a été étudiée par les services de la DDE en qualité de conseil.

Plusieurs phases seront nécessaires pour arriver, à terme, à réduire significativement la vitesse des véhicules, donc diminuer le risque d'accident.

La première phase s'articule autour de quatre points :

- Réalisation de bandes de gravillons rouges aux entrées nord et sud d'Auger et de Villeneuve.
- Réalisation de deux cassis pour reprise des eaux pluviales, le premier au carrefour RD 98 ruelle de la fontaine de l'orme et VC de Fresnoy ; le second rue de rambure. Ces cassis qui existent déjà seront aménagés avec des pavés. Une signalisation spécifique sera installée en amont et en aval.
- Des panneaux Stop seront placés sur le VC de Fresnoy au croisement avec la RD 98 ; un second panneau sera installé au bout de la rue de Saint-Mard.
- Limitation de vitesse à 30 km/heure dans les « centres » d'Auger et de Villeneuve.

Selon l'estimation présentée par la DDE, le montant des travaux s'établit à 161 058 euros TTC.

Au titre de la DGE, cet investissement est subventionné à hauteur de 50%. Pour sa part, le taux de subvention du conseil général est de 39%, mais non cumulable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire cette demande de subvention auprès des instances concernées.

3-Délibération pour l'Assistance technique fournie par l'Etat

Fabrice Dalongeville explique que l'Aide technique à la gestion communale (ATGC) sera remplacée par l'Assistance technique fournie par l'État (ATESAT). Auger peut ainsi profiter de l'aide des services de l'État en matière de voirie, aménagement et de l'habitat. Pour que la commune puisse en bénéficier, le conseil doit en faire expressément la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire-adjoint à signé une convention avec l'État.

4- Point sur le SIVOS

Francis FRIZON rend compte de la réunion du 24 septembre du SIVOS. Les représentants des communes concernées ont pris acte de la publication de l'arrêté préfectoral du 29 août 2003 portant création du SIVOS et fixent au 15 octobre la date de la première réunion du Syndicat qui procédera à l'élection de ses président et vice-président et fixera ses modalités de fonctionnement administratif. Madame Véronique JOLY, s'est déclarée candidate à la présidence du SIVOS.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

5-Point sur la vie associative

Fabrice Dalongeville explique que la municipalité souhaite relancer la vie associative dans le village en apportant une aide mieux ciblée aux associations existantes tout en favorisant l'éclosion de nouvelles. Les associations sont en effet une composante essentielle des activités collectives à Auger. Cependant, Francis FRIZON rappelle que de par la législation, l'activité des associations ne doit pas se confondre avec celle des municipalités, dont le rôle dans ce domaine doit se limiter à apporter en tant que de besoin aide et assistance aux activités associatives, dont elles doivent être informées.

Après avoir recensé les diverses organisations qui à un titre ou un autre utilisent des biens ou des locaux placés sous la responsabilité de la commune, il est décidé d'organiser une réunion des instances représentatives des associations concernées afin de procéder à une clarification des compétences respectives et mettre en place un schéma de fonctionnement pour permettre un développement harmonieux le plus large possible des activités dans le village.

6- Point sur les travaux de Saint Mard

Fabrice Dalongeville explique que la DDE procède à une modification du projet de travaux à effectuer avec notamment un agrandissement des bassins tampons de rétention des eaux et une modification du tracé des écoulements. Nous sommes en attente des nouveaux plans pour déterminer les emprises nécessaires. Dans l'intervalle un maintien de la subvention accordée par le conseil général a été demandé.

7- Déclaration de travaux de la Sicae.

Les travaux de construction d'un poste de transformation électrique aux abords de l'ancien lavoir vont bientôt commencer. Fabrice Dalongeville lit un courrier recommandé reçu en mairie de M. de Romblay qui demande à la commune de veiller à laisser l'accès situé à proximité dudit lavoir libre pendant et après les travaux.

8- Questions diverses

Francis FRIZON rend compte d'une réunion qui s'est tenue à Crépy l'initiative du sénateur de l'Oise avec les élus locaux et qui lui a donné l'occasion de rappeler la nécessité de mieux répartir les aides du département indispensables aux petites communes afin de maintenir la ruralité.

Fabrice Dalongeville indique que Christiane Sagie est en arrêt de travail. Elle est remplacée au cours de cette période par Christine Tavares.

Fabrice Dalongeville précise par ailleurs que l'extension du périmètre d'épandage des boues résiduaires de la station d'épuration d'Achères dans le département de l'Oise a été refusée. Le conseil s'en félicite.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal